

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire
Mme Nadine GROBOZ, M Fabrice CHIVAL, Mme Aline PIOTELAT , M Bernard GALLION, Adjoint
M Pascal PELLEGRIN,
Mme Nathalie VERDIER -SERRE,
M Patrick DEMERS,
Mme Julie DELOT,
M David GUICHON,
Mme Sandrine GIRODET,
M Stéphane THOUNY,
Mme Laurence BREMOND, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M Thomas SEGUIN, Mme Karine FLECHON

Absents représentés :

M Thomas SEGUIN, conseiller municipal, représenté par Mme Aline PIOTELAT
Mme Karine FLECHON, conseillère municipale, représentée par M Patrick DEMERS.

Quorum

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.
Le conseil municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 13– Nombre de votants : 15

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h00.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Aline PIOTELAT est désignée à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil du 3 avril 2026

Vote du CFU

1. Affectation des résultats.
2. Accroissement temporaire d'activité d'un agent communal.
3. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
4. Désignation d'un référent EPAGE
5. Vote du montant du loyer de la future boucherie
6. Vote du montant de la location d'un garage au château

Questions diverses :

- Commissions et délégations

Approbation du procès-verbal du conseil du 3 Avril 2026

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal du 3 avril 2026.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

1- Informations et vote du compte financier unique :

17500 - MEILLONNAS

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-158 479,25		-700 460,67		-858 939,92
Fonctionnement	1 689 981,22	158 479,25	411 243,37		1 942 745,34
TOTAL I	1 531 501,97	158 479,25	-289 217,30		1 083 805,42
II - Budgets des services à caractère administratif					
17501-CAMPING MEILLONNAS					
Investissement	-12 999,62		3 184,86		-9 814,76
Fonctionnement	53 434,21	12 999,62	8 622,61		49 057,20
Sous-Total	40 434,59	12 999,62	11 807,47		39 242,44
17502-LOCAUX COMMERCIAUX MEILLONNAS					
Investissement	-12 715,00		310 182,47		297 467,47
Fonctionnement	25 625,35	12 715,00	25 006,44		37 916,79
Sous-Total	12 910,35	12 715,00	335 188,91		335 384,26
TOTAL II	53 344,94	25 714,62	346 996,38		374 626,70
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
17504-PROD ENERGIE RENOUV MEILLONNAS					
Investissement	13 081,59		3 049,95		16 131,54
Fonctionnement	8 075,67		2 278,41		10 354,08
Sous-Total	21 157,26		5 328,36		26 485,62
TOTAL III	21 157,26		5 328,36		26 485,62
TOTAL I + II + III	1 606 004,17	184 193,87	63 107,44		1 484 917,74

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal pour délibération de ce dernier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'approuver le vote du compte financier unique**
- ✓ **D'autoriser** le maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre à la présente décision.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 1

2- Affectation des résultats 2025 :

LE CONSEIL,

VU les résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le Compte Financier Unique au 31 décembre 2025

BUDGET COMMUNAL

CONSTATE l'excédent de fonctionnement : **Compte 002** : 483 805.42 €
CONSTATE le déficit d'investissement : **Compte 001** : 858 939.92 €
Compte 1068 : 1 458 939.92 €

BUDGET CAMPING

CONSTATE l'excédent de fonctionnement : **Compte 002** : 39 242.44 €
CONSTATE le déficit d'investissement : **Compte 001** : 9 814.76 €
Compte 1068 : 9 814.76 €

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

CONSTATE l'excédent d'investissement : **Compte 001** : 297 467.47 €
Compte 1068 : 37 916.79 €

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

CONSTATE l'excédent de fonctionnement : **Compte 002** : 10 354.08 €
CONSTATE l'excédent d'investissement : **Compte 001** : 16 131.54 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'affecter les résultats 2025.**
- ✓ **D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3 - Accroissement temporaire d'activité d'un agent communal :

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un déficit de main d'œuvre au sein des services techniques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de créer un emploi pour accroissement d'activité d'agent technique polyvalent catégorie C à compter du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 30 novembre 2026 .

Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.

- fixe la rémunération en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut 367 l'indice majoré minimum 366
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'autoriser l'accroissement temporaire d'activité d'un agent communal.**
- ✓ **D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

- le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs.
- la commune ayant moins de 2 000 habitants, la liste de la CCID doit comporter 24 noms :
Anne GUICHON, Roger ROSERAT, Danielle CORSAIN, Fabrice CRETIN, Martine GEOFFRAY / CADOZ, Thierry GATINEAU, Fabrice CHIVAL, Aline PIOTELAT, Patrick DEMERS, Julie DELOT, Pascal PELLEGRIN, Laurence BREMOND, Daniel MAGNON, Nadine ARRAGON, Jean-Marc PIGUET, Édith CHATELAIN, Didier GRANDPIERRE, Sandrine GIRODET, Roland VAYER, Laurence PIGUET, André PAUGET, Karine FLECHON, Laurent CURT, Évelyne GROBOZ.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De proposer la liste des membres de la CCID à la direction départementale des finances publiques.**
- ✓ **D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5 - Désignation d'un référent communal pour l'EPAGE :

- L'EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) Seille et affluents, exerce la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et est représentée par 12 membres des intercommunalités. Toutefois, afin de maintenir une proximité d'action avec les territoires, des référents communaux sont identifiés dans chaque commune.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal désigne sur la base du volontariat :

- ✓ **M. Gérard GROBOZ comme référent EPAGE.**
- ✓ **Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

6 - Détermination du montant du loyer de la future boucherie :

- Un boucher souhaite s'installer dans les locaux libérés par les gérants de la boulangerie. Pour que ce professionnel puisse établir son prévisionnel financier, le conseil municipal doit décider d'un loyer. Mme Aline PIOTELAT, pour éviter tout conflit d'intérêt, sort de la salle du conseil. Les conseillers municipaux décident de fixer le montant mensuel du loyer à 600 € HT et donc 720 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De fixer le montant mensuel du loyer de la future boucherie à 600 € HT (720 € TTC).**
- ✓ **D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 1

7 - Détermination du montant de la location d'un garage au château :

- Une demande d'occupation d'un garage situé dans les bâtiments du château est sollicitée par un habitant de la commune pour une période débutant le 1^{er} juin et cela pour quelques mois. Le conseil municipal décide d'un montant de 82 € mensuel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De fixer le montant mensuel du loyer du garage du château à 82 €.**
- ✓ **D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Commissions, travaux et délégations :

Travaux boucherie :

Suite à l'arrivée probable d'un boucher, il faut réhabiliter l'ancienne boulangerie et mettre les locaux aux normes actuelles d'hygiène. Pour cela, des devis ont été demandés aux entreprises spécialisées dans ce genre de travaux. Une réflexion sera lancée avec le futur gérant pour déterminer qui investit et dans quoi.

Travaux restaurant :

Des travaux importants de réhabilitation du restaurant communal le Revermont sont à prévoir cette année. Une réunion s'est tenue avec le restaurateur pour s'assurer de son investissement et de sa collaboration dans ce projet. La remise en état portera sur le carrelage, l'électricité, le déplacement des toilettes, l'agrandissement de la cuisine, le changement de la hotte et le mode de chauffage. Une concertation sera menée par la commission bâtiments et les restaurateurs sur un potentiel agrandissement de la salle principale avec, peut-être une extension extérieure sous forme de véranda / verrière aluminium ou fer forgé.

Appartements boulangerie :

Les 2 appartements sont disponibles à la location. Il faut désormais choisir des locataires.

Éclairage public :

Suite au dysfonctionnement de 29 spots d'éclairage public sur la commune, il sera demandé au SIEA qui en a la compétence de relancer l'entreprise Sobéca pour intervention.

Questions diverses :

- **Information sur les élections sénatoriales :** Les prochaines élections sénatoriales pour notre commune auront lieu le 27 septembre 2026. Il faut 3 grands électeurs titulaires et 3 électeurs suppléants désignés lors d'un conseil municipal imposé par la loi le vendredi 5 juin 2026. La convocation sera envoyée le 1 juin.
- **Information sur la commission de contrôle des listes électorales**
Après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet pour une durée de 6 ans.
- La commission de contrôle des listes électorales devra comporter 7 noms : un titulaire et un suppléant pour représenter la commune, un titulaire et un suppléant pour représenter l'Administration et un titulaire et 2 suppléants pour représenter la justice.
- **Tennis :** Les portes intérieures et une porte d'entrée seront changées le 20 mai afin d'être aux normes PMR
- **Flash infos de juin :** faire des articles sur le marché, la boulangerie, la boucherie la maison de santé et le mouvement de personnel.
- **Signalétique :** l'entreprise GIROD est retenue pour changer les panneaux d'indication pour un coût final de 18 491 €. La dépose de l'ancienne signalétique sera à la charge de la commune.
- **École :** pour améliorer le nettoyage des tables et des WC de la garderie, un agent communal fera un quart d'heure en plus. Les élèves des CM1 et CM2 devront réduire les allers et venues entre ces WC et leur classe.
- Des vêtements de travail seront achetés pour le personnel de cantine. Rose Bourlière cesse de travailler fin juin, elle devra être remplacée. Des travaux de maintenance sont à prévoir pendant les vacances. Les drapeaux placés sur le balcon sont à changer.

- **Bornes électriques** : Une réflexion sur l'implantation de bornes de recharge électrique est à mettre en place en collaboration avec le SIEA qui en a la compétence.
- **Maison de santé** : 2 surfaces, l'une de 20m² et l'autre de 17 m² sont proposées à la location dans la maison de santé au clos de la Segraie.
- **Demandes diverses** :
 - Un pèlerinage VTT se déroulera sur 5 jours avec une quarantaine d'enfants de 10 à 15 ans. Cette association souhaite faire une étape sur notre commune et dormir sur le stade le lundi 6 juillet. La commune mettra à leur disposition les vestiaires.
 - Les vendredis du Revermont animés par GBA organise un spectacle musical dans le parc Balland le 17 juillet à 20h. Un repli à la SdF en cas de pluie est prévu.
 - Le vidéo-projecteur de la SdF est H-S. L'entreprise Avril Audiovisuel est chargé de le changer pour la somme de 8 140.50 € HT. Une carte wi-fi sera à rajouter.
 - L'arche en pierre au pré de la cour et le muret le long du Sevron côté mairie mériteraient un toilettage et parfois un renforcement et pourraient faire l'objet d'un chantier bénévoles (avis aux amateurs).
 - Les grooms des portes de la boulangerie ne sont toujours pas installés. A relancer l'architecte.
 - Les chéneaux de la mairie sont à réparer. Il faut attendre une location d'une nacelle pour intervenir.
 - Une tournée des chemins communaux est à organiser avec des agriculteurs pour améliorer l'évacuation des eaux de pluie.
 - En cas de découverte de nids de frelons asiatiques, il faut déclarer ces derniers au GDS (Groupement de Défense Sanitaire) via sa plate-forme. L'éradication des frelons fait partie d'un plan national.
 - Des bons cadeaux d'une valeur de 150 € seront attribués au personnel en cas de naissance ou de mariage

Les sujets étant épuisés et le maire aussi, ce dernier lève la séance du Conseil Municipal du 13 MAI 2026 à 23h 45.

Le 13 MAI 2026
Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON

La secrétaire de séance
Aline PIOTELAT